

POURIM : POURQUOI NOMMER UNE FÊTE AU NOM DE L'ENNEMI ?

Retranscription

Selon la Torah, les gens peuvent faire des vœux, ils peuvent s'imposer certaines restrictions. Par exemple, vous pouvez faire le vœu que les biens d'untel vous soient interdits. Si vous l'avez fait, alors vous devez respecter ce vœu, et vous n'avez pas le droit de profiter des biens de cette personne. En décrivant ces lois, la Torah déclare que dans certains cas le mari a la possibilité, d'annuler les vœux de son épouse ; en particulier ceux d'une jeune-fille, une na'ara qui est mariée. Par exemple un vœu qui la ferait souffrir, alors son époux peut protester et ainsi annuler son vœu. La Torah donne certaines restrictions à ce droit que possède le mari. Celui-ci pourra annuler les vœux de sa femme uniquement le jour même où elle a fait ces vœux. S'il attend et proteste après cette journée, il perdra alors le droit de l'annuler et sera maintenu quoiqu'il fasse.

Lisons ensemble ce fameux passage de Bamidbar, chapitre 30 verset 14. "Kol nédèr vékhol chévou'at issar lé'anot nafèch", tout vœu ou serment tendant à mortifier la personne, "ichah yékiménou vé-ichah yéférénou", l'époux peut les ratifier ou l'époux peut les annuler. "vé-im ha'harèch ya'harich la icha miyom èl yom", mais si son époux garde le silence toute la journée, "véhékim ète kol nédaréha" alors il aura confirmé ses vœux ou ses engagements, Pourquoi ? »ki hé'hérich la béyom chom'o", "du fait de son silence le jour où il en a eu connaissance". Mais si il les annule après en avoir eu connaissance, alors « venassa ète avona », la faute de la femme retombera alors sur lui. La Torah conclue en précisant ; « Telles sont les règles que Dieu avait prescrite à Moché sur les rapports entre un homme et sa femme et entre le père et sa fille dans la maison paternelle

Donc, comme on a vu dans notre précédente vidéo, Mordékhaï fait de nombreuses références à ces versets qui parlent des lois des vœux. Mordékhaï aussi parle d'une na'ara mariée et de la maison de son père. Mordékhaï parle aussi de silence qui doit vite être rompu. Il utilise aussi cette forme doublée du verbe léha'harich – "garder le silence". Pourquoi Mordékhaï fait-il référence à ces lois ? Justement, parlons-en un peu de ces lois.

La première chose que le verset dit, c'est lorsqu'une femme mariée fait un vœu "ichah yekimenou vé-icha yéférénou", "l'époux peut ratifier le vœu ou il peut l'annuler". Analysons ce que le verset nous dit. Quand une femme fait un vœu qui lui impose une certaine difficulté, la Torah semble donner à son mari deux options - il peut déclarer qu'il ratifie le vœu, auquel cas le vœu est maintenu; ou, il peut l'annuler et dans ce cas, le vœu sera nul. Mais regardez le verset suivant, on dirait bien qu'il y a une troisième option. Vé-im ha'harèch ya'harich lah ishah, "si son mari garde le silence"... Pourquoi ferait-il ça ? Quelle position le mari prend-t-il en se taisant? Ici, le verbe utilisé est léha'harich. Essayons de traduire précisément ce mot. Ça veut dire "silence". Mais il se trouve qu'en hébreu, il y a un autre mot pour désigner le silence; il s'agit du verbe - lichtok. Pourquoi la Torah aurait deux mots différents pour désigner le silence? Il doit donc forcément y avoir deux idées distinctes. Quelle est la différence entre leha'harich et lichtok? Quelles sont les nuances de chaque mot?

Commençons par lichtok. Si on parcourt le Tanakh, on verra que le verbe lichtok est utilisé non seulement en référence à des personnes mais aussi à des objets inanimés, par exemple dans le livre de Yona; Yona dit "si vous me jetez à la mer, véyichtok hayam mé'alékhèm - la mer sera silencieuse, elle sera calme et ne vous menacera plus." Donc lichtok signifie en réalité "être calme". Une personne, ou un élément peuvent être calmes.

Mais il y a une autre sorte de silence qui ne peut être vécue que par des êtres humains mais pas par des objets ou de éléments. C'est ce que la Torah appelle léha'harich, ce mot n'est utilisé qu'avec des êtres vivants. Alors, que signifie léha'harich? Voyons déjà sa racine, 'hèt-rèch-chin – c'est la racine du mot 'hèrèch – une personne sourde. Qu'est-ce que ça veut dire? Léha'harich veut donc dire "faire le sourd", garder le silence parce qu'on n'écoute pas; agir comme si l'on n'avait rien entendu.

Un océan peut-être calme ou pas. Mais l'océan ne mettra pas ses doigts à l'intérieur de ses oreilles pour faire le sourd; les gens font ça, pas les objets. Dans le contexte des vœux, léha'harich décrit le silence du mari face au vœu de sa femme; un vœu qui lui impose des difficultés. La Torah dit qu'il y a une troisième option - l'homme peut faire encore autre chose face à un vœu. Il peut aussi choisir de rester sourd face à elle. Il peut garder le silence; il peut faire comme s'il n'avait rien entendu. "oubliez-moi, je veux rester en dehors de cette histoire, je veux rester neutre". Sa femme a fait un vœu difficile qui va lui causer des souffrances, et il peut choisir de rester insensible. Comment la Torah juge-t-elle cette neutralité?

Voyons la suite du verset. « Vé'im-ha'harèch ya'harich lah ichha miyom èl-Yom » - "si l'époux garde le silence" « Véhékim èt-kol-nédaréha » - "il aura ainsi confirmé ses vœux". Ce silence, nous dit la Torah, n'est pas réellement un silence, mais une affirmation tacite. La troisième option n'est pas vraiment une option. Tu ne peux pas rester sourd si tu as entendu le vœu de ta femme. Tu es au courant des difficultés auxquelles elle fera face. Ton silence est un choix. Garder le silence; vouloir rester en dehors de cette histoire - c'est donc aussi un choix : Le choix de confirmer son vœu.

Vous savez, il serait trop simple de penser qu'à chaque question il y aurait trois réponses, oui, non et peut-être. Parfois c'est vrai, mais pas toujours. Par exemple, si on vous demande, va-t-il pleuvoir demain? Alors oui, il y a trois options – on peut répondre oui, on peut dire non, ou on peut dire Je ne sais pas. Cette dernière option - "peut-être, je ne sais pas", est en plutôt attrayante ! C'est vrai quoi, vous n'êtes pas météorologue, vous ne savez pas s'il pleuvra demain, alors vous répondez «peut-être». Cependant dans certains cas, cette option n'est pas possible.

Si, à Dieu ne plaise, on diagnostique à une personne un cancer de stade 3, alors c'est une situation désespérée. « Mais vous savez quoi », dit le médecin, « il y a un peu d'un espoir, on peut tester une nouvelle sorte de chimiothérapie, qui pourrait réellement vous sauver la vie ; si vous ne le faites pas, vous allez mourir". Le patient ne sait pas quoi faire, il va chercher un deuxième avis, chez un autre médecin, qui lui dit: "Je ne vois aucun problème dans votre radio. Mais je vais vous dire une chose; si vous faites cette chimio expérimentale, cela vous tuera". Alors, que ferait-il ? Les deux diagnostic sont complètement opposés ! Dans ce cas, il n'y a pas de troisième option... Il y a seulement DEUX options - soit il fait la chimio, soit il ne la fait pas.

Il y a plus de cent ans, un homme nommé William James, soutenait qu'il en était de même face à la foi en Dieu – Les croyants disent qu'il y a un Dieu; les athées disent qu'il n'y a pas de Dieu et les agnostiques disent qu'ils ne sont pas sûrs. Cette option paraît assez raisonnable - comment peut-on être sûr que Dieu existe? On ne peut pas le voir ni le toucher. Mais James dit que cette option n'a justement aucun sens. Parce que dans la vie, il faut choisir, il faut vivre sa vie selon ses propres conceptions. Soit vous vivez votre vie en tenant compte de Dieu, un être supérieur, soit vous ne le faites pas ! Ce sont les deux seules options et on ne peut pas rester dans le doute. C'est pareil pour le malade face à son traitement, et selon la Torah, c'est pareil pour les vœux.

Quand un homme apprend que sa femme a fait un vœu la mettant en difficulté, il n'a vraiment que deux options qui s'offrent à lui. Il peut affirmer, ou, annuler, ce vœu. Il ne peut faire semblant de ne pas l'avoir entendu. S'il essaie de garder le silence, alors il a choisi son camp; son silence équivaut à dire oui – car il a

entendu son vœu et, par son silence, il l'a ratifié. Et qu'est-ce qu'il se passe si, malgré tout, il reste silencieux ? Voyons la fin du passage.

La Torah nous dit que si le mari, après avoir gardé le silence, décide plus tard de l'annuler, car il se rend compte maintenant des difficultés de sa femme alors il ne pourra pas. Et la Torah rajoute "Et si elle transgresse le vœu, sa faute à elle, retomberait sur lui." Rachi explique que « celui qui entraîne quelqu'un à commettre une faute se rend passible de toutes les peines encourues par celui-ci ». Il n'est pas possible de rester neutre. Le silence est un choix, et vous êtes responsable de ce choix. Des siècles après le don de la Torah, Mordékhaï se souvient de tout ça, Il reprend tous ces mots et les envoie à Esther pour répondre à sa réticence d'aller chez le roi. Que voulait-il lui dire? Rendez-vous dans la prochaine et dernière vidéo, qui nous donnera la clé pour comprendre la fête de Pourim. A très bientôt.